



Service du secrétariat général et greffe

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 973-2026**

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

Que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 27 avril 2026, le conseil de cette municipalité a adopté le **Règlement numéro 973-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser les unifamiliales jumelées et les bifamiliales dans le prolongement de la 79<sup>e</sup> Rue et de la 10<sup>e</sup> Avenue.**

Qu'un certificat de conformité a été délivré par le directeur général de la M.R.C. de Beauce-Sartigan en date du 13 mai 2026.

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures ordinaires de bureau ou en communiquant par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel à [greffe@saint-georges.ca](mailto:greffe@saint-georges.ca).

Que ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

**Donné à Saint-Georges,  
ce 27<sup>e</sup> jour de mai 2026.**

  
**M<sup>e</sup> Isabelle Beaulieu, notaire  
Greffière**